



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

Pôle Hospitalo Universitaire Adulte

RENFORCER LA PRÉVENTION DU SUICIDE AU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE POITIERS VIVONNE

Centre de Prévention du Suicide
3114/VigilanS/Consultations de deuils
complexes/Groupe d'endeuillé(e)s par
suicide



LE SUICIDE EN MILIEU PÉNITENTIAIRE : UN RISQUE PLUS ÉLEVÉ QU'EN POPULATION GÉNÉRALE.

7 FOIS PLUS DE DÉCÈS EN DÉTENTION

SURMORTALITÉ EN POST-LIBÉRATION AVEC
MAJORATION DE LA VULNÉRABILITÉ



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023



FEUILLE DE ROUTE 2019-2022

Ministère de la Justice

Ministère des Solidarités et de
la Santé

« Santé des personnes
placées sous main
de justice »

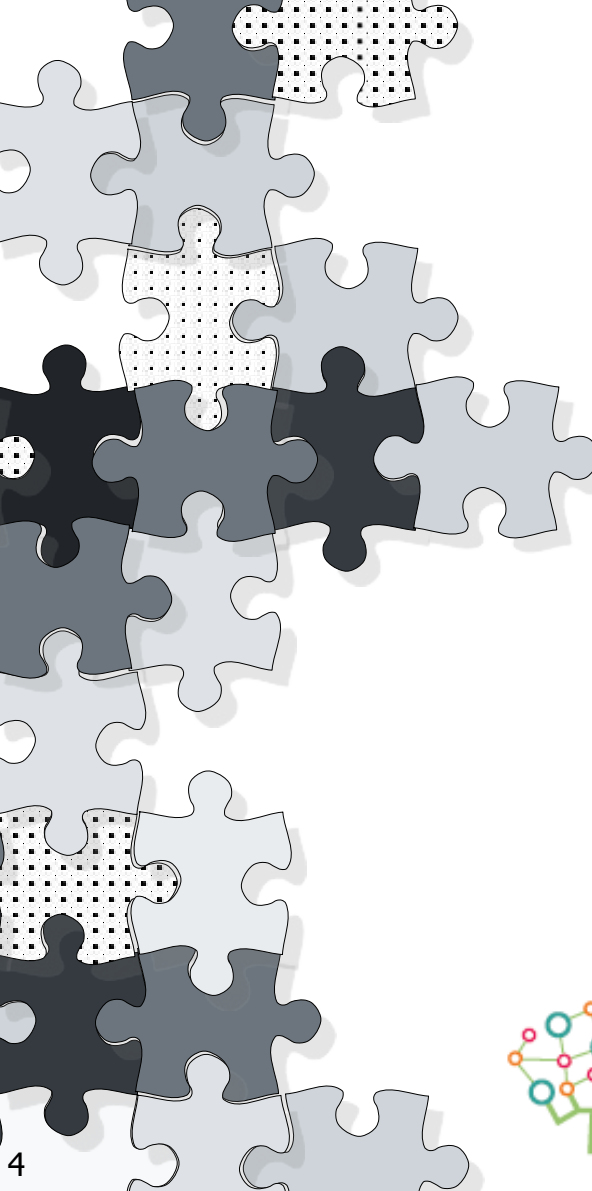
Article 8 : Renforcer les
actions de prévention du
suicide à destination des
personnes détenues et
développer des actions
spécifiques à cette
population.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023





PROPOSITION

Utiliser un outil qui a fait ses preuves
en population générale :

la veille **VigilanS**.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023





VigilanS



Un dispositif pour contribuer à limiter la réitération des gestes suicidaires et faire baisser la mortalité par suicide.

Créé par l'équipe du Pr VAIVA (CHU Lille) et déployé à l'échelle nationale depuis 2015.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023

Une efficacité montrée par une étude de Santé Publique France : - 38 % de réitération des gestes suicidaires pour les personnes bénéficiant de VigilanS versus les personnes qui bénéficient uniquement des soins proposés sur leur territoire.





01

ENTRER DANS LA VEILLE

Le professionnel inscrit son patient et lui remet la carte ressource avec le **NUMÉRO VERT** pour pouvoir nous joindre quand il en a besoin.

02

ÊTRE CONTACTÉ RÉGULIÈREMENT PENDANT 6 MOIS



A sa sortie de l'hôpital, le patient reçoit une carte ressource avec le n° de téléphone de VigilansS à contacter en cas de besoin.



Vigilans informe le médecin traitant et/ou le psychiatre référent du patient par courrier, de la mise en place du dispositif de veille.

Un numéro de recours pour les professionnels de santé (ligne dédiée) est transmise à cette occasion

Tous les patients inclus dans le dispositif sont recontactés



Entre J10
et J21

Tous les patients inclus dans le dispositif sont recontactés



Arrêt de la veille
quand tout va bien

A 3 mois

Si nécessaire, une nouvelle période de veille de 3 mois peut être proposée



Envoi d'une carte postale de clôture



A 6 mois



08/12/2023

L'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Une veille reposant sur :

- La collaboration avec l'équipe de soins en place (SMPR Poitiers Vivonne)
- Un lien uniquement par échange de cartes postales
- Un référent dédié dans chacune des équipes
(un mi-temps infirmier à VigilantS pour cette activité).



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023



INSPIRÉS PAR

L'équipe Vigilans des Hauts de France et le SMPR de SEQUEDIN.

Une collaboration commencée en juin 2021 dont le retour d'expérience est attendu sous peu.

L'équipe Vigilans et le SMPR Poitiers Vivonne seront les deuxièmes en France à mettre en œuvre le dispositif.

Les équipes sont soutenues par l'ARS Nouvelle Aquitaine, présente le 8 décembre au Centre Pénitentiaire, pour officialiser cette mise en œuvre.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023



EN PRATIQUE

Les détenus les plus vulnérables sont repérés par les professionnels du SMPR : passage à l'acte en détention ou dans l'année qui précède l'entrée en détention. Ces professionnels remettent la carte initiale aux détenus et informent **VigilanS**.

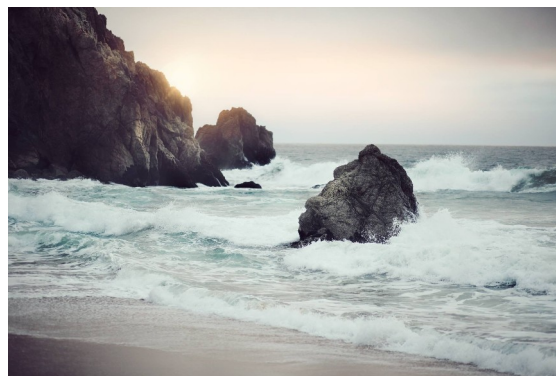
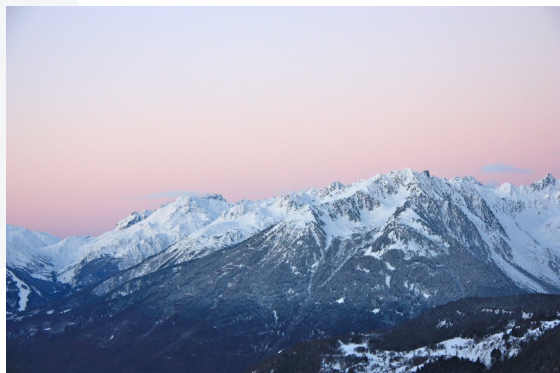
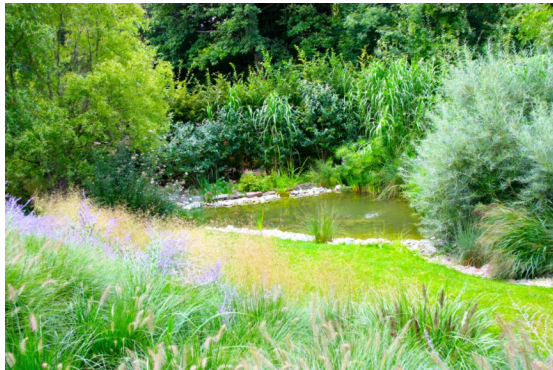
Dans les 15 jours, **VigilanS** adresse au détenu une carte postale d'entrée dans le dispositif puis une carte postale par mois durant 4 mois. Enfin, après avis du SMPR, la veille est prolongée pour 6 mois, ou elle est clôturée par la remise d'une dernière carte postale.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023





Sauf la carte initiale (remise par un professionnel du SMPR), c'est un(e) VigilantSeur/VigilantSeuse qui remet toutes les cartes, en main propre, aux détenus.

Le choix des cartes est orienté par les observations cliniques des collègues du SMPR.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023

Les cartes postales expriment soutien et sollicitude. Elles orientent les détenus vers la ressource locale pour les soins éventuels : l'équipe du SMPR.

Un détenu qui écrirait à VigilantS recevrait une réponse allant en ce sens également.



TOUT ÇA POUR QUOI ?

A l'aide d'indicateurs définis collectivement, nous espérons montrer que nous pouvons être des **partenaires de la diminution du risque suicidaire en milieu pénitentiaire** en venant renforcer les actions existantes.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023



ÉQUIPE DU

DISPOSITIF DE SOINS PSYCHIATRIQUES DE

L'UNITÉ SANITAIRE DU

CENTRE PÉNITENTIAIRE

POITIERS-VIVONNE



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023



L'équipe VigilantS Poitou-Charentes

Docteur Jean-Jacques CHAVAGNAT, Responsable
du Centre de Prévention du Suicide

Cadre Supérieur de Santé : Madame Charlotte
PENAUD

Cadre de Santé : M. Patrick BLOSSIER

Secrétariat :

Mme Manon DIOT
Mme Nathalie GOURDON

Mme Manon FAITY : Assistante Sociale

Anne-Sophie QUENETTE, infirmière coordinatrice

Mmes Cindy BEUTIN, Maud CROUZY, Nathalie
DESCOMBELS, Sandrine REIX, infirmières
VigilantSeuses.

Madame Mathilde BAUDY et Messieurs Marc
BOINOT, Eric MARIETTI, Jessy METAY, Yann
SECURET, psychologues VigilantSeurs.



CENTRE HOSPITALIER
Henri Laborit

08/12/2023

